



SIRTOMAD
Traitement des déchets
Année 2023

Rapport d'activité

Sommaire

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

1. SIRTOMAD : Traitement des déchets en 2023	3
1.1. Syndicat mixte de traitement des ordures ménagères et autres déchets.....	3
1.2. Synoptique des déchets traités.....	4
1.3. Déchets traités.....	4
2. Traitement des ordures ménagères résiduelles en 2023	5
2.1. Usine d'incinération des ordures ménagères.....	5
2.2. Le réseau de chaleur.....	8
2.3. Coûts de traitement.....	9
3. Valorisation de la collecte sélective en 2023	10
3.1. Résultats de la collecte sélective.....	10
3.2. Coûts de traitement.....	12
3.3. Les quais de transfert.....	13
4. Compostage des déchets verts	14
5. Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés (PLPDMA)	15
6. Actions de communication 2023	19
6.1. Les animateurs de la collecte sélective.....	19
6.2. Actions de proximité et plan de communication.....	19
6.3. Plan de communication.....	21
7. Bilan 2023 : détail par collectivité	22
7.1. Communauté d'Agglomération du Grand Montauban.....	22
7.2. Communauté de Communes Terres des Confluences.....	22
8. Bilan financier 2023	23
8.1. Contributions 2023.....	23
8.2. Comptes administratifs 2023.....	24
9. Projets et perspectives 2024-2025	25

I. SIRTOMAD : traitement des déchets en 2023

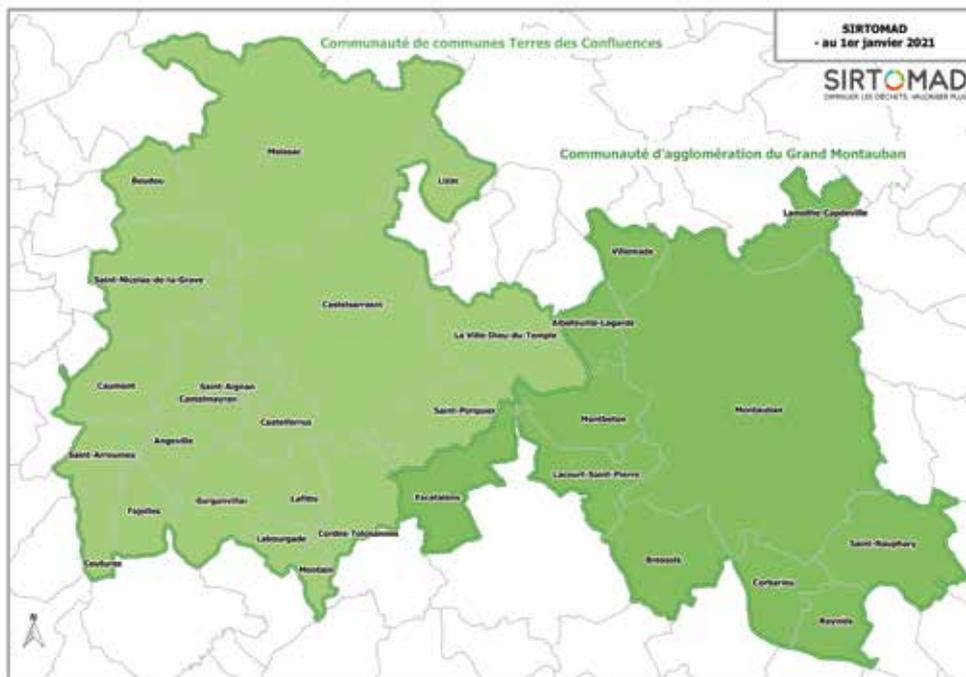
I.1. Syndicat mixte de traitement des ordures ménagères et autres déchets

Adhérents :

- Grand Montauban Communauté d'Agglomération (GMCA) (78 933 habitants)*.
- Communauté de Communes Terres des Confluences (40 575 habitants)*.

L'ensemble du SIRTOMAD compte 119 508 habitants*.

*Données INSEE population municipale 2023.



Quai de transfert Ecosud.

Compétences :

- Le transport des ordures ménagères et autres déchets à partir des points de regroupement.
- Leur traitement par incinération, tri sélectif, enfouissement et toute autre solution réglementaire (ex : compostage).
- La valorisation de ce traitement par la production et la distribution des sous-produits (vente de chaleur, matériaux ...)

Quais de transfert

Le SIRTOMAD dispose de **2 tracteurs et de 7 semi-remorques** (une remorque VHU de secours accidentée en septembre) pour réaliser le transfert des déchets vers les sites de traitement.

Participation 2023 "administration générale" :
frais de structure, personnel, quais de transfert, maintenance, communication

= 34,60 €/t de déchets traités

I.2. Synoptique des déchets traités

Une chaîne d'acteurs et de partenaires

Les ordures ménagères 2023

Bac ordures ménagères



Collecte
collectivités



31 005 t
72%



Incineration avec
production énergétique
(DSP avec SECHE)

86%



Enfouissement *
(Marché avec DRIMM)

14%



* Pendant l'arrêt du four de l'usine

Les emballages triés

Bac collecte sélective



Collecte
collectivités



8 594 t
20%



Centre de tri
(Marché avec DRIMM)



Filière de recyclage...
2^e vie des emballages



Les emballages en verre



Collecte (Marché)



3 518 t
8%

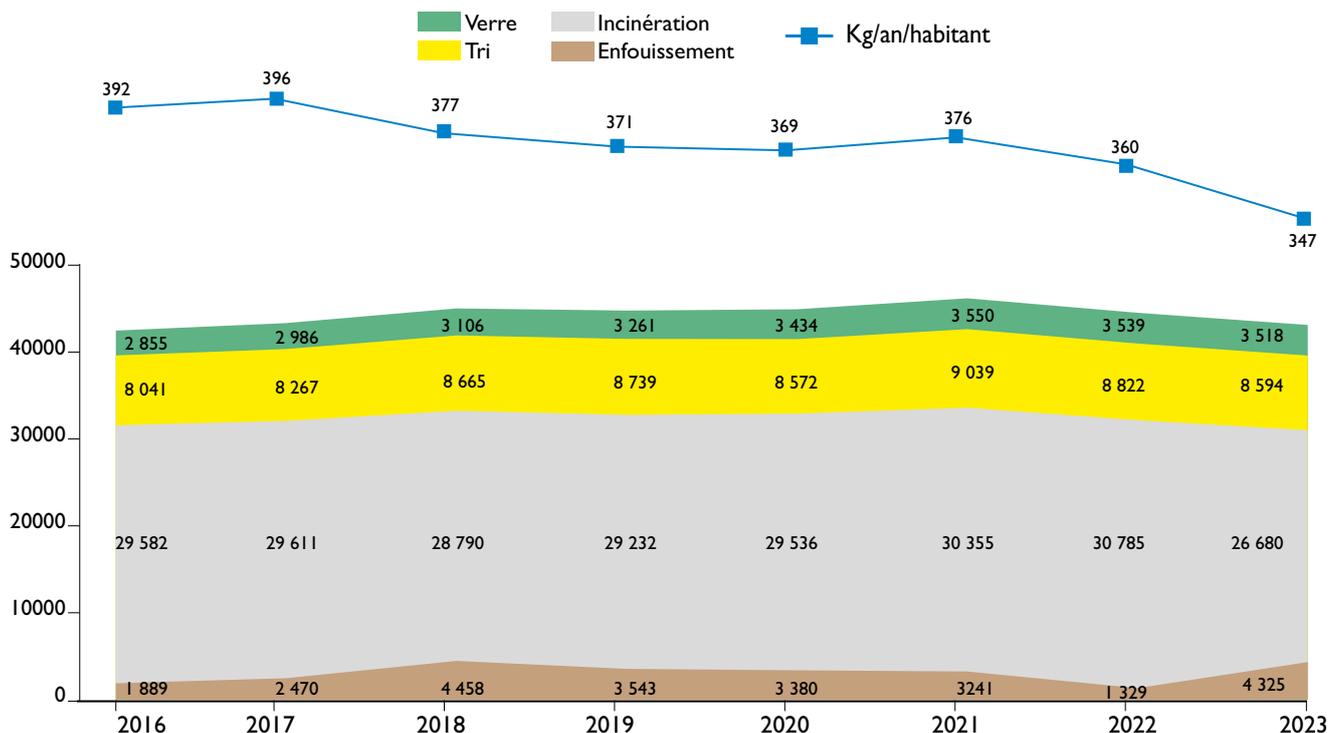


Recyclage
(Verrerie Ouvrière
d'Albi)



SIRTOMAD
DIMINUER LES DÉCHETS. VALORISER PLUS

I.3. Déchets traités



En 2023, la production de déchets par habitant a baissé de 3,1 % par rapport à 2022.

2. Traitement des ordures ménagères résiduelles en 2023

31 005 Tonnes d'ordures ménagères résiduelles et assimilées traitées.

Tonnages traités par collectivité	Tonnes	Kg/hab/an
GMCA	19 637 T	249
Déchets propreté GMCA	699 T	
Terres de Confluences	9 694 T	239
Déchets Propreté TDC	364 T	
Autres (Hôpital, armée)	611 T	



Dont **29 331 tonnes** d'ordures ménagères résiduelles
86 % des ordures ménagères ont été incinérées et **14 %** ont été enfouies.

2.1. Usine d'incinération des ordures ménagères

Le Sirtomad traite annuellement par incinération environ 30 000 tonnes de déchets et souhaite rester un acteur important du traitement des déchets en Tarn-et-Garonne. Afin de pérenniser l'usine en augmentant sa durée de vie et sa capacité de production d'énergie, le SIRTOMAD a confié à Séché Environnement dans le cadre d'une délégation de service public, la rénovation de l'usine. La Délégation de Service Public a pris effet au 1^{er} janvier 2021. Elle porte sur une durée de 20 ans.

Dans ce cadre l'usine Mo'UVE a vu une refonte complète des équipements avec la construction d'une nouvelle ligne de valorisation énergétique des déchets en parallèle de l'unité existante, afin de permettre la continuité du traitement des déchets pendant la phase de travaux.



Unité de Valorisation Énergétique : Avant / Après.

Les travaux ont débuté en octobre 2021.

Le 8 août 2023, les premiers essais de la nouvelle usine MO'UVE ont été faits avec des Ordures Ménagères.

Le 21 octobre 2023, l'ancienne usine (UIOM) a été mise à l'arrêt.

Le 26 novembre 2023, le Groupe Turbo Alternateur (GTA) a été mis en service pour produire de l'électricité.

Dans ce nouveau projet, le four permet de traiter 5 tonnes de déchets par heure générant ainsi une production de chaleur et d'électricité.

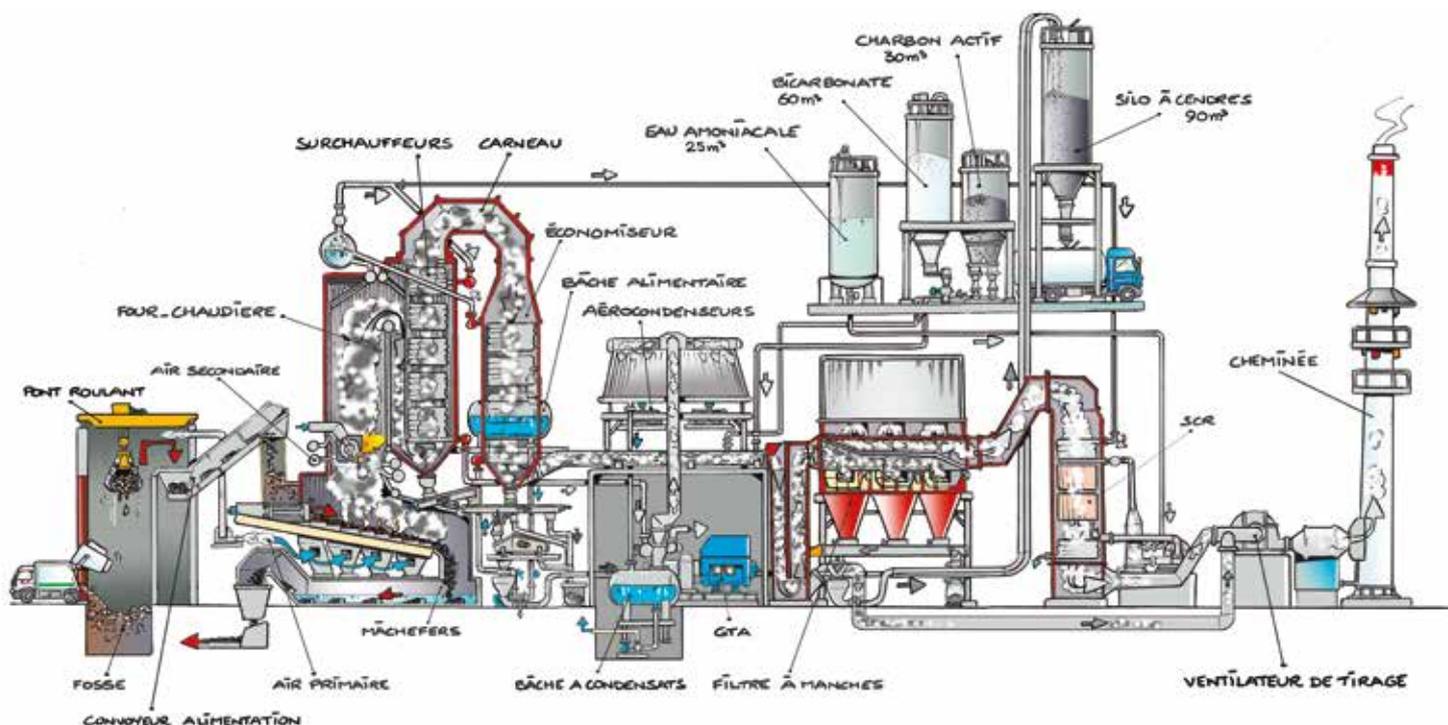
Les volumes d'énergies produits correspondent à 40GWh/an d'énergie thermique et 18GWh/an d'énergie électrique. La nouvelle usine déploie les meilleures techniques disponibles pour les systèmes de traitement des rejets atmosphériques de manière à atteindre les meilleures performances environnementales.

Mo'UVE, Montauban Unité de Valorisation Énergétique, filiale de Séché Environnement, est la société dédiée à l'exécution du marché de Délégation de Service Public attribué par le Sirtomad autorité délégante.

Pour rappel, ce marché comporte deux volets :

- l'exploitation de l'usine de traitement des déchets du Sirtomad existante,
- la réalisation d'un programme de travaux visant à moderniser l'outil de traitement, pour en faire une Unité de Valorisation Énergétique des déchets classée R1 et présentant une haute performance environnementale

● Le fonctionnement de l'usine MO'UVE



● Les quantités traitées

Le volume traité par incinération a été de 32 807 tonnes :

- 20 000 tonnes environ par l'ancienne usine (UIOM).
- 12 000 tonnes environ par la nouvelle usine MO'UVE.

Et 4 325 tonnes ont été détournées vers un autre exutoire.

L'incinérateur a traité en 2023 :

Ordures Ménagères du SIRTOMAD (OM)	31 005 tonnes
Déchets d'activités économiques (DAE)	1 458 tonnes
Autres contrats	4 670 tonnes
TOTAL	37 133 tonnes

● Les sous-produits

L'ensemble de ces déchets a produit les sous-produits suivants :

- **Les mâchefers** : 5 989 tonnes dont 4 934 tonnes ont été valorisées en sous-couche routière, soit un taux de valorisation de 99,2 % et 1 055 tonnes de refus de cribles ont été enfouis..
- **Les métaux** : 537 tonnes qui ont été valorisées.
- **Les REFIOM et cendres** (Résidus d'épuration des fumées d'incinération des Ordures Ménagères) : 1 075 tonnes ont été enfouies en CSDU (Centre de Stockage des Déchets Ultimes).

● Les contrôles environnementaux

Pour mémoire, Mo'UVE a obtenu la certification ISO 50001, dédiée au management de l'énergie, a été obtenue en juin 2021 permettant au Sirtomad d'accéder à une TGAP minorée.

Parallèlement, Mo'UVE s'est engagée dans une démarche plus large de certification, étendue aux périmètres environnementaux (ISO 14001), santé / sécurité et conditions de travail (ISO 45001), et bien sûr énergie. Elle a obtenu la triple certification le 22 décembre 2021.

Autosurveillance des rejets	Limite réglementaire	Bilan 2023	Bilan 2022	Bilan 2021	
Dépassement VLE 10/30 mm	60 h	3,5 h	5,5 h	4 h	- 2 h
Moyenne jour invalide	10 h	7 h	0	0	+ 7 h
Indisponibilité continue 10 h	0 h	0 h	0	0	0
Indisponibilité analyseur multigaz	60 h	0,5 h	7,5 h	1 h	- 6,5 h
Indisponibilité poussière	60 h	0	4 h	0,5 h	- 4 h
Indisponibilité préleveur dioxine	15 %	0	5,33 %	0,68 %	- 5,33 %
Dioxines / furanes (moyenne annuelle)	0,1 ng/Nm ³	0	0,007 ng/Nm ³	0,037 ng/Nm ³	- 0,07

Source : rapport annuel d'activité Mo'UVE 2023.

L'usine est conforme pour l'ensemble des contrôles réalisés.

● Les travaux de modernisation

Les travaux consistent notamment à procéder, en assurant la continuité de service d'incinération des déchets :

- À la construction d'un ensemble administratif constitué de 2 bâtiments
- À la construction d'un nouvel ensemble four/chaudière et à son calorifugage
- À la mise en place des réfractaires : un groupe Turbo Alternateur (production électricité) et de l'aérocondenseur qui chauffe le réseau de chaleur
- À la création d'un nouvel ensemble pour le traitement des fumées
- À la création d'un nouvel ensemble pour le traitement des mâchefers

● Les travaux de démantèlement des installations existantes

Ces travaux concernent :

- La chaudière charbon
- Les chaudières gaz
- L'ensemble four/chaudière/traitements des fumées actuel (ce démantèlement étant réalisé post mise en service des futurs équipements).

Les grandes phases du chantier durant l'année 2023 sont récapitulées ci-après :

- Début avril : essais à froid
- De juin à décembre essais à chaud avec chasses-vapeur puis essais avec Ordures Ménagères en août
- Du 9 décembre 2023 au 10 février 2024 : mise en service industrielle.

2.2. Le réseau de chaleur

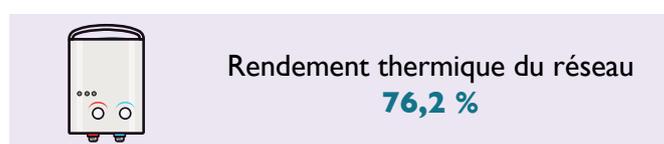
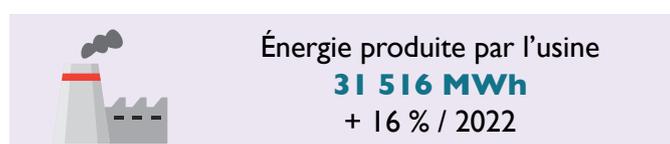
En concertation avec le SIRTOMAD, la Ville de Montauban, compétente pour la gestion des réseaux de chauffage urbain, a choisi de confier l'exploitation et le développement du réseau de chaleur à Engie au titre d'une délégation de service public depuis octobre 2019.

En 2023, 5 sous-stations ont finalisé leur raccordement (projet Scorpion, méthaniseur, maison médicale du Pont de Chaumes) et 3 nouvelles sous-stations ont été raccordées en novembre (site Forestié, Lycées Bourdelle et Michelet). D'autre part, l'année 2023 a été marquée par le lancement d'étude d'une deuxième phase de projet pour augmenter la capacité d'abonnés raccordés au réseau de chaleur (extension supplémentaire, construction d'une centrale alimentée en énergie renouvelable (biomasse)).

Fin 2023, le réseau dessert **56 sous-stations produisant chauffage et/ou eau chaude sanitaire. Il est constitué de 16 km de canalisations** aller-retour en fonte ou acier.

Soit 26 519 kW souscrits en 2023.

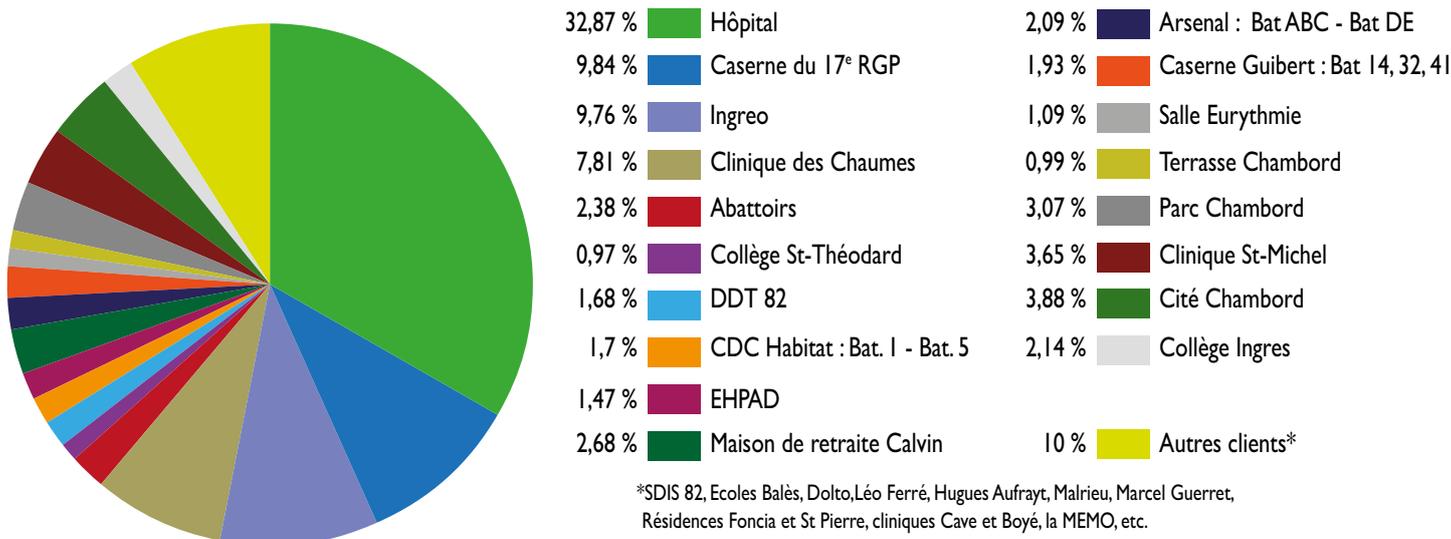
• Approvisionnement



• Vente



Répartition des ventes de chaleur



Les plus gros consommateurs sont :

- L'hôpital, la caserne militaire 17^e RGP, Ingréo, la Clinique du Pont du Chaumes

● Les travaux :

L'année 2023 a été concernée par :

- Le raccordement de 3 nouvelles sous-stations en octobre 2023.
- La préparation des derniers raccordements à venir
- La continuité des opérations hors travaux de premier établissement pour la sécurisation du réseau nécessaires au maintien du service, avec notamment le remplacement d'un tronçon du réseau ancien à l'été 2023.

2.3. Coûts de traitement

Le coût de traitement des déchets va fortement augmenter à cause de l'évolution de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) et de la réduction des capacités de traitement.

TGAP €/t	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Enfouissement	24,00 €	25,00 €	37,00 €	45,00 €	52,00 €	59,00 €	65,00 €	65,00 €
Incinérateur SIRTOMAD	12,00 €	12,00 €	17,00 €	18,00 €	20,00 €	14,00 €	15,00 €	15,00 €

Pour s'affranchir de ces évolutions, le SIRTOMAD a fait le choix de rénover totalement son incinérateur pour utiliser toutes ses capacités de traitement autorisées, valoriser toute l'énergie produite et obtenir le taux de TGAP le plus bas en 2024.

La délégation de service public s'est déroulée conformément à la convention avec MoUVE. Le montant annuel est de 5 454 k€ (part fixe et proportionnelle) avec un intéressement de 62 907 € reversé au SIRTOMAD. En 2023, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) s'applique à l'incinération à hauteur de 20 €/t avec la certification ISO 50 001.

Concernant le centre d'enfouissement, la TGAP s'applique à hauteur de 52 €/t grâce à la valorisation du biogaz produit. Une taxe locale est également ajoutée au coût du marché, d'un montant de 1,5 €/t.

**Participation 2023 "Incinération / Enfouissement" :
traitement ordures ménagères résiduelles
= 143 €/t de déchets traités**

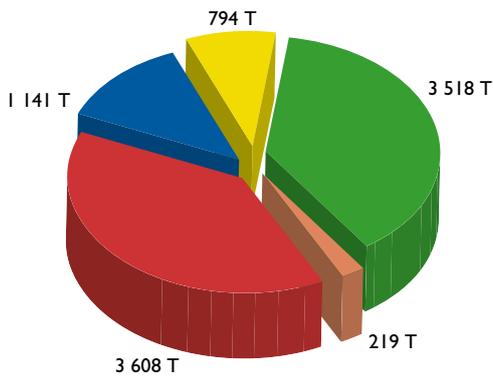
3. Valorisation de la collecte sélective en 2023

8 594 tonnes de collecte sélective traitées en 2023.

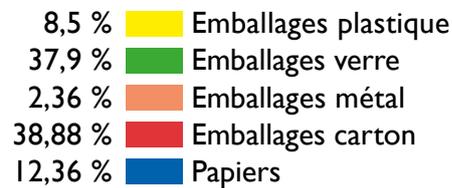
Tonnages traités par collectivité	Tonnes	Kg/hab/an
GMCA	6 364 T	81
CC Terres des Confluences	2 230 T	55

3 518 tonnes de verre traitées en 2023.

Tonnages traités par collectivité	Tonnes	Kg/hab/an
GMCA	2 416 T	30,6
CC Terres des Confluences	1 102 T	27

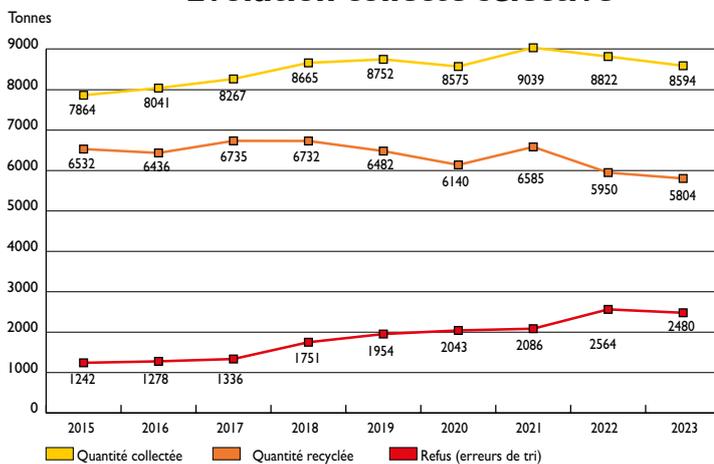


Répartition par matériaux - 2023

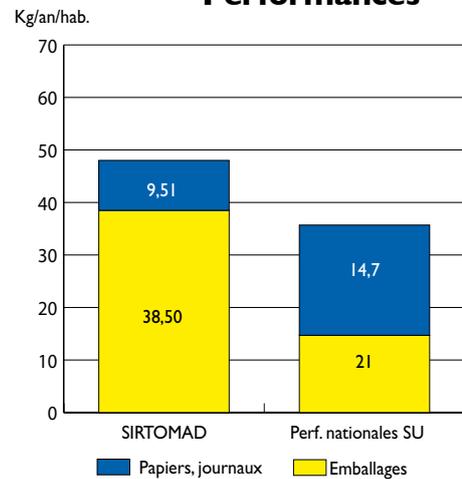


3.1. Résultats de la collecte sélective

Évolution collecte sélective



Performances



Les performances des emballages du SIRTOMAD sont très supérieures à la moyenne nationale en milieu semi urbain.

● **Une campagne de communication contre la hausse des erreurs de tri.**

Toutefois, depuis 2 ans, **les erreurs de tri connaissent une augmentation inédite et représentent maintenant près de 30 % des poubelles jaunes**. Dégradation des conditions de travail, risques, surcoûts pour les collectivités, autant de conséquences souvent ignorées des habitants. Face à ce constat, le Syndicat mixte de traitement des déchets ménagers (SIRTOMAD), le Syndicat Départemental des Déchets de Tarn et Garonne (SDD82) et le centre de tri de DRIMM ont décidé de déployer **une campagne de sensibilisation autour des principales erreurs : “dans la poubelle jaune, on n’a rien à faire ensemble”**.

Cette campagne de communication d'ampleur départementale lancée lors de la conférence de Presse du 13 septembre 2023, au Centre Culturel La Muse à Bressols, ciblait les 6 erreurs de tri les plus fréquentes et a été déclinée sous des formats d'affichage urbain, d'insertions dans les médias, de clips et motion design sur les réseaux sociaux... S'adressant au plus grand nombre, elle rappelait que **certains déchets (sacs opaques, textiles, objets en plastique, objets en métal, déchets dangereux et déchets piquants) n'ont rien à faire avec les emballages** et s'est conclue, en fin d'année, par un rappel du bon geste : tous les emballages, mais que des emballages dans la poubelle jaune.



Conférence de Presse du 13 septembre 2023, Centre Culturel La Muse à Bressols

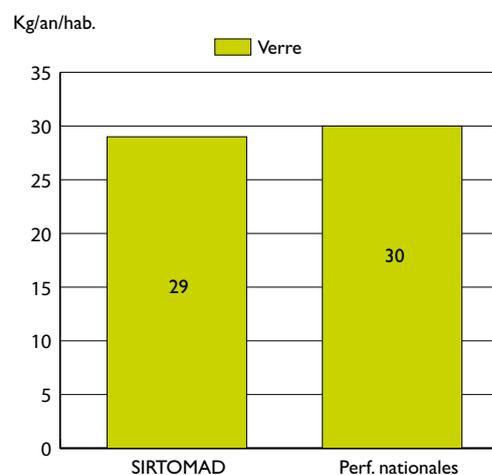
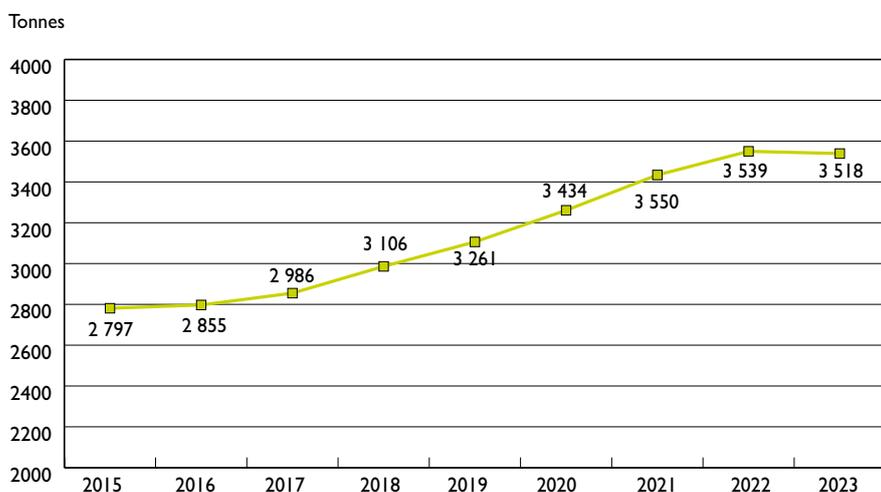
Les performances de papiers du SIRTOMAD quant à elles sont plus faibles que la moyenne nationale du milieu.

● Traitement des refus de tri en Combustibles Solides de Récupération

Dans le cadre du renouvellement du marché de tri de la collecte sélective, le centre de tri de la DRIMM a créé une nouvelle chaîne pour traiter des refus de tri en Combustibles Solides de Récupération (valorisation énergétique dans les cimenteries).

En 2023, sur les 2 476 tonnes de refus de tri expédiées, 1 046 tonnes ont été valorisées énergétiquement en Combustibles Solides de Récupération, 484 tonnes incinérées et 947 tonnes enfouies.

● Évolution de la collecte des emballages en verre



Les performances stagnent et sont un peu en dessous de la moyenne nationale malgré tous les efforts déployés ces dernières années (campagne « En Verre et Noir », Cliiink, etc).



ZOOM sur la collecte du verre projet Cliiink (récompense du geste de tri des emballages en verre)

Du 15 mai au 11 juin 2023, le SIRTOMAD a lancé un **challenge Cliiink inter-établissements** afin de sensibiliser les enfants et leurs parents.

14 établissements du territoire ont participé au challenge maternelles/primaires (9 sur le Grand Montauban et 5 sur Terres des Confluences), ce qui a représenté 39 866 dépôts d'emballages en verre sur la période.

L'école de Saint Hilaire (Montauban) a remporté le challenge du Grand Montauban suivie par l'école de La Paillole (Albefeuille Lagarde) et le groupe scolaire Fonneuve (Montauban).

L'école Louis Gardes (Moissac) a remporté le challenge de Terres des Confluences suivie de l'école Marie Curie (Castelsarrasin) et de l'école Jules Ferry (La Ville Dieu du Temple).

Fin 2023, 4 683 bons d'achat ont été utilisés chez nos partenaires.



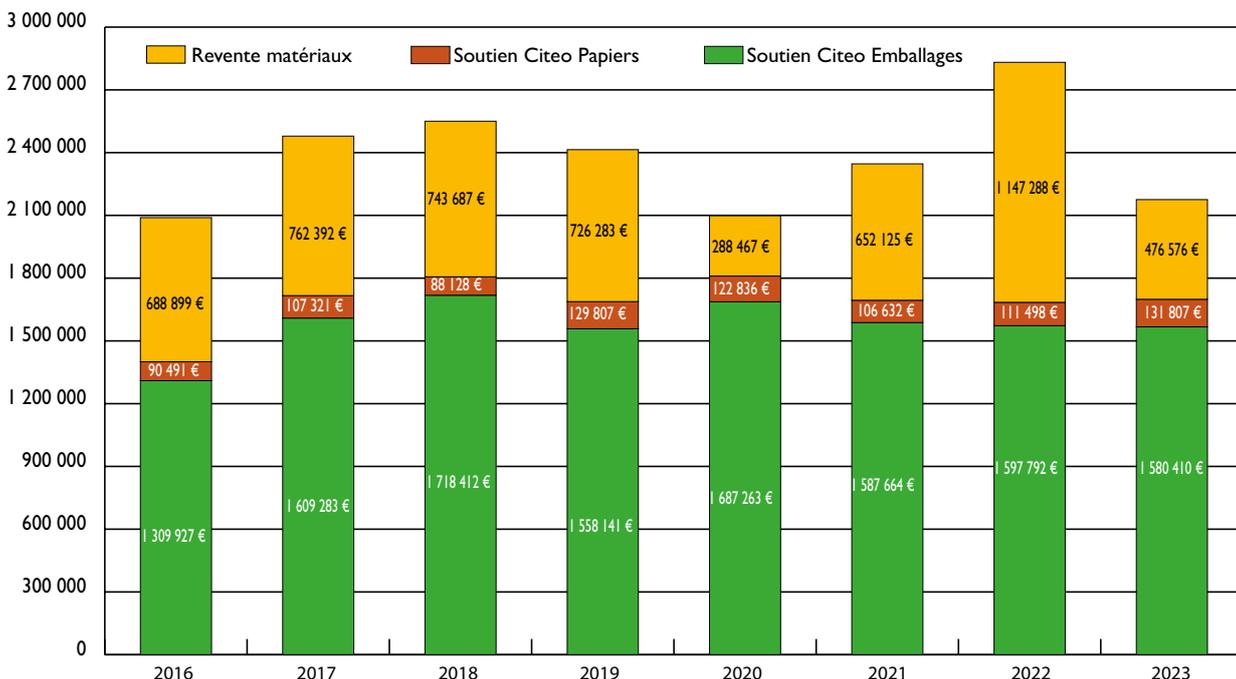
École de Saint Hilaire (Montauban) - lauréate du challenge Cliiink 2023.

3.2. Coûts de traitement

Les recettes liées à la collecte sélective ont été moins importantes en 2023 car les prix de reprise liés au cours des matériaux ont beaucoup baissé.

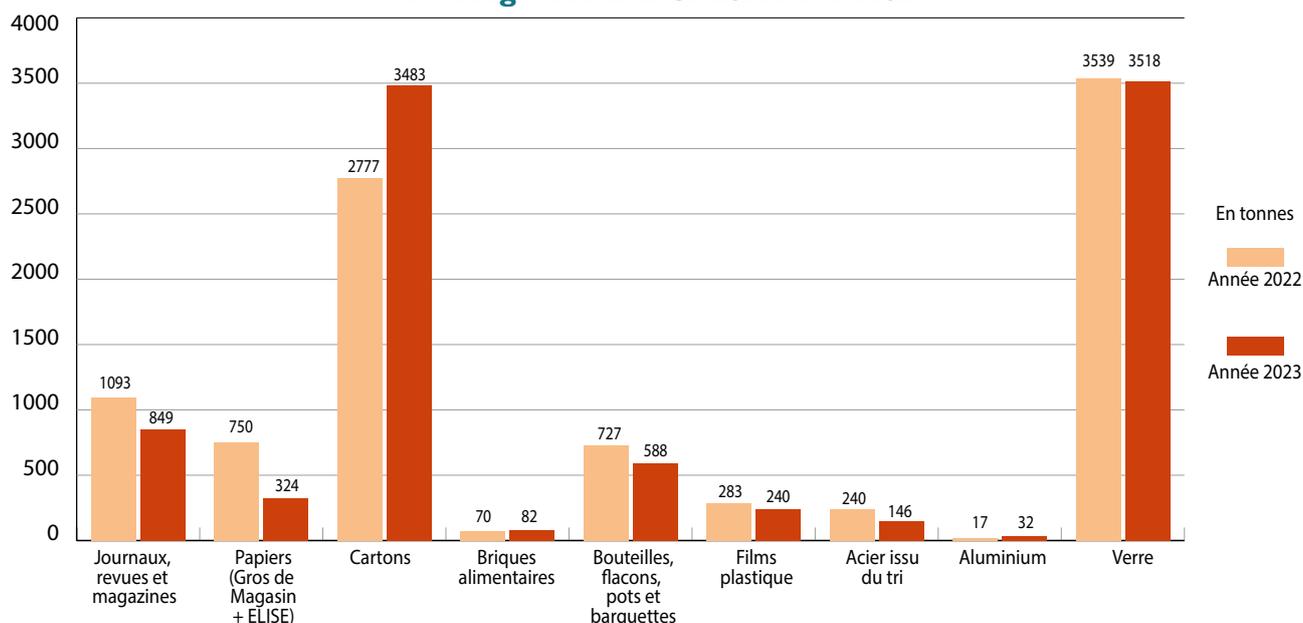
CITEO (fusion d'EcoEmballages et Ecofolio) soutient le recyclage des emballages et le recyclage des papiers.

● Recettes liées à la collecte sélective

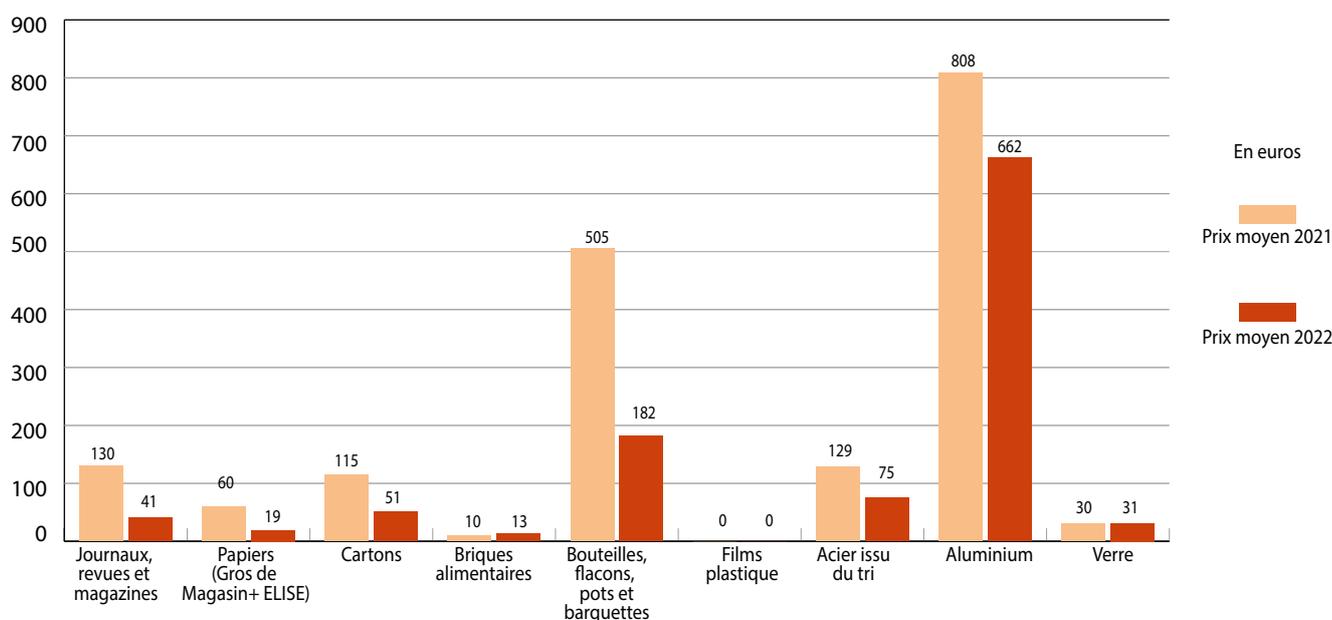


● Focus sur l'évolution de la revente des matériaux issus du tri

Tonnage des matériaux revendus



Prix moyen de la revente des matériaux



Bonus 2023 « Tri »
traitement du verre et de la collecte sélective
= - 56,5 €/t de déchets traités

3.3. Les quais de transfert

- **Écosud - Montauban** : Suite aux travaux d'extension de fin 2022, pour mettre en adéquation les capacités de stockage en semi-remorques avec l'augmentation des collectes sélectives, le quai est bien dimensionné et le nouveau mode de fonctionnement a bien été intégré par les utilisateurs.
- **Saint-Béart - Castelsarrasin** : La perte du tracteur routier de secours et d'une remorque dans un accident en septembre a rendu les rotations de remorques plus complexes, le mercredi jour principal de la collecte sélective et le jeudi où les flux CS et OMR sont collectés. La réfection des zones goudronnées de circulation et la réfection des sols des box des remorques sont en attente de trouver une solution de vidage ailleurs pour 2 à 4 semaines.

4. Compostage des déchets verts

La plateforme de compostage est ouverte aux habitants de la GMCA et aux professionnels exerçant une activité sur ce territoire.

Évolution apports plateforme de compostage ECOSUD



Le marché de gardiennage du site et de fabrication du compost a été renouvelé en juin 2021 pour 4 ans. La société APAG Environnement gère l'accueil, le gardiennage et la réalisation des opérations de compostage. La facturation des professionnels est gérée par le SIRTOMAD en régie.

En 2023, avec 9 389 tonnes traitées, les quantités de déchets verts apportées sont en augmentation de 15 %.

Dans le cadre de la création de la zone dépôt de déchets verts de la déchèterie, l'arrêté préfectoral de site unique prévoit une procédure de réexamen IED (Industrial Emissions Directive), un rapport sur les MTD (Meilleures Techniques Disponibles) a été remis à la DREAL en 2022. Un décret modifiant ces dispositions, paru en 2022, rend cette démarche caduque, un porter à connaissance de la nouvelle situation sera soumis à la DREAL.

Les lots de compost et de broyat fin sont conformes à la norme NFU 44-051.

5. Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés (PLPDMA)

Depuis le 1^{er} janvier 2012, l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est obligatoire pour les collectivités territoriales à compétence collecte des déchets ménagers. Le Grand Montauban Communauté d'Agglomération et la Communauté de Communes Terres des Confluences ont décidé de confier au SIRTOMAD, l'élaboration et la mise en œuvre du PLPDMA.

Le PLPDMA 2018/2025 est adopté par les élus du SIRTOMAD depuis le 23 octobre 2018.

EN 2023, LE SIRTOMAD A POURSUIVI SES ACTIONS PRIORITAIRES, POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS CI-DESSOUS DÈS 2031 :

- Réduire de 25 % les ordures ménagères résiduelles,
- Réduire de 10 % les déchets ménagers et assimilés (cumul des flux d'ordures ménagères, des emballages recyclables, des emballages en verre et des déchets issus des déchèterie).
- **Déploiement du compostage sur le territoire :**
 - 10 sites de compostage partagé ont été mis en place sur le territoire du SIRTOMAD : 9 sites sur Terres des confluences et 1 site sur le Grand Montauban,
 - 58 établissements en compostage autonome sont suivis : écoles, maison de quartier (Montauban), entreprises (Les comptoirs de la Bio, Blue Whale, etc.), centres d'accueil spécialisés (ASEI, IME, SESSAD).
 - 12 ateliers « Jardiner au naturel » (sur la pratique au compostage et usage du paillage) ont été réalisés en 2023 sur le territoire (7 ateliers sur le GMCA et 5 ateliers sur CCTDC)

Pour répondre aux enjeux environnementaux liés à l'obligation de tri à la source des biodéchets prévue en janvier 2024, le SIRTOMAD souhaite accélérer sa stratégie de tri à la source des biodéchets déjà mise en place, en lien avec les actions de son PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets).

Un recrutement d'un(e) chargé(e) de mission biodéchets a été lancé pour permettre de développer des dispositifs efficaces et proposer des solutions adaptées aux habitants permettant de ne plus jeter leurs biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, de mieux valoriser leurs déchets verts de jardin (projet « Jardiner au Naturel ») et d'enclencher un changement de pratiques vis à vis de cette ressource sur le territoire.

Après son recrutement, le/la chargé(e) de mission sera formé(e) « maître composteur » par un organisme agréé durant la première année de conventionnement avec l'ADEME.

Il sera sous la direction du responsable prévention des déchets (PLPDMA) et sera notamment en charge du programme d'actions présenté ci-dessous :

- Accompagner le développement du compostage collectif,
- Accompagner le développement du compostage individuel,
- Animer le réseau des guides composteurs/pailleurs,
- Sensibiliser les habitants au jardinage au naturel,
- Accompagner le compostage en établissements scolaires publics et privés.

● Broyage des déchets verts :

En 2023, le SIRTOMAD a poursuivi le prêt de son broyeur à végétaux afin de limiter les quantités de déchets verts collectés en déchèteries sur son territoire.



Le choix de mutualiser cet outil auprès des communes de son territoire et des partenaires pour les sessions de broyages de branches destinées aux habitants en déchèteries a permis de réaliser 13 prêts.

Ainsi, 8 dates de distribution de broyat de branches ont été programmées aux abords des déchèteries du territoire de Terres des Confluences (Castelsarrasin et Saint Nicolas de la Grave) sur l'année 2023 ce qui a permis de détourner environ 10 tonnes de déchets verts apportés en déchèteries.

Don de broyat de branches sur la déchèterie de Saint Nicolas de la Grave

● Évitement de la production de déchets :

a) Généraliser le tri à la source des biodéchets :

En 2023, le SIRTOMAD a communiqué sur son programme « Jardiner au naturel » qui propose des solutions aux habitants du territoire pour réduire leur production de biodéchets à savoir :

- Acquérir un composteur individuel et/ou de proximité pour produire son propre compost et composter les biodéchets,
- Bénéficier d'une subvention à l'achat d'une tondeuse mulching pour réduire les apports de tontes en déchèteries,
- Bénéficier d'une subvention pour louer un broyeur à végétaux auprès des partenaires du territoire,
- Bénéficier d'une subvention pour acheter un broyeur de végétaux non professionnel auprès des partenaires du territoire,
- Récupérer du broyat de branches gratuitement pour l'utiliser dans le jardin/potager,
- Bénéficier gratuitement d'ateliers organisés par le SIRTOMAD sur les thèmes : compostage, utilisation du paillage et de végétaux à pousse lente.

Statistiques 2021/2023 - attribution des subventions :

	2021		2022		2023	
	Terres des Confluences	GMCA	Terres des Confluences	GMCA	Terres des Confluences	GMCA
Kit / tondeuse mulching	32	100	35	106	57	114
Location broyeurs végétaux	2	14	0	6	1	3
Achat broyeur végétaux	0	1	11	40	11	37

Les aides attribuées par le SIRTOMAD s'élèvent à 22 140 € au global sur l'année 2023, avec les montants détaillés ci-dessous :

- Kit / tondeuse mulching ; 100 €/foyer/an.
- Location broyeur végétaux : 60 €/foyer/an.
- Achat d'un broyeur végétaux : 100 €/foyer/an.

b) Augmenter la durée de vie des objets :

En mars 2023, sur le territoire du Grand Montauban, une nouvelle déchèterie recyclerie a ouvert pour faciliter les dons d'objets pour réemploi et le vidage notamment des déchets verts pour les usagers. Ce nouveau site, dispose d'un système de lecture de plaque afin de fluidifier l'accès au site. La déchèterie est entièrement à plat afin de limiter les potentiels accidents et pour faciliter les dépôts des déchets au sol.

Du compost et du broyat de déchets verts sont à disposition gratuitement des usagers toute l'année et non plus seulement sur les dates de broyage programmées par le SIRTOMAD.

Cette nouvelle déchèterie-recyclerie est ouverte sur les mêmes horaires que la déchèterie ECOSUD, c'est-à-dire du lundi au samedi de 8 h 30 à 18 h 15.



Les atouts recherchés avec le nouveau concept de déchèterie-recyclerie d'ECONORD :

Doublement de la capacité d'accueil des particuliers et professionnels

Nombres d'entrées : 500 à 600 véhicules /jour

- **Un accès fluidifié et tracé** grâce à l'accès par lecture de plaque d'immatriculation (pour les particuliers) ou par carte d'accès (pour les professionnels) :
- **Augmentation des flux acceptés** : 30 flux contre 20 précédemment
 - 3 flux majeurs : Déchets Verts, Gravats, Encombrants
 - Nouveaux flux : Eco Maison mobiliée, VALOBAT Bois PMCB, Plastique dur PMCB, article de sports et loisirs, articles de bricolage et jardin, outils du peintre, plâtre, menuiseries, laine de verre...
 - Les DMS (déchets ménagers spéciaux : piles, peinture, huiles, solvants ...) sont entreposés dans un local spécifique, dont l'accès est réservé au personnel habilité à les trier selon filière de recyclage
- **Déchargement facilité et sécurisé** grâce au dépôt à plat dans des alvéoles dédiées à chacun des flux (déchets verts, encombrants, gravats...)
- **Optimisation des volumes transportés lors de l'évacuation des flux** grâce à 4 compacteurs : 1 pour la ferraille, 1 pour encombrants, 1 pour le carton et 1 de passe/relais,

Des services complémentaires mis à disposition des usagers :

- Broyeur de végétaux afin de transformer les branchages en broyat donné gratuitement dans une alvéole dédiée,
- Vente de composteurs à prix réduits comme à ECOSUD

c) Evolution de la production de déchets sur le SIRTOMAD (2010 - 2023) :

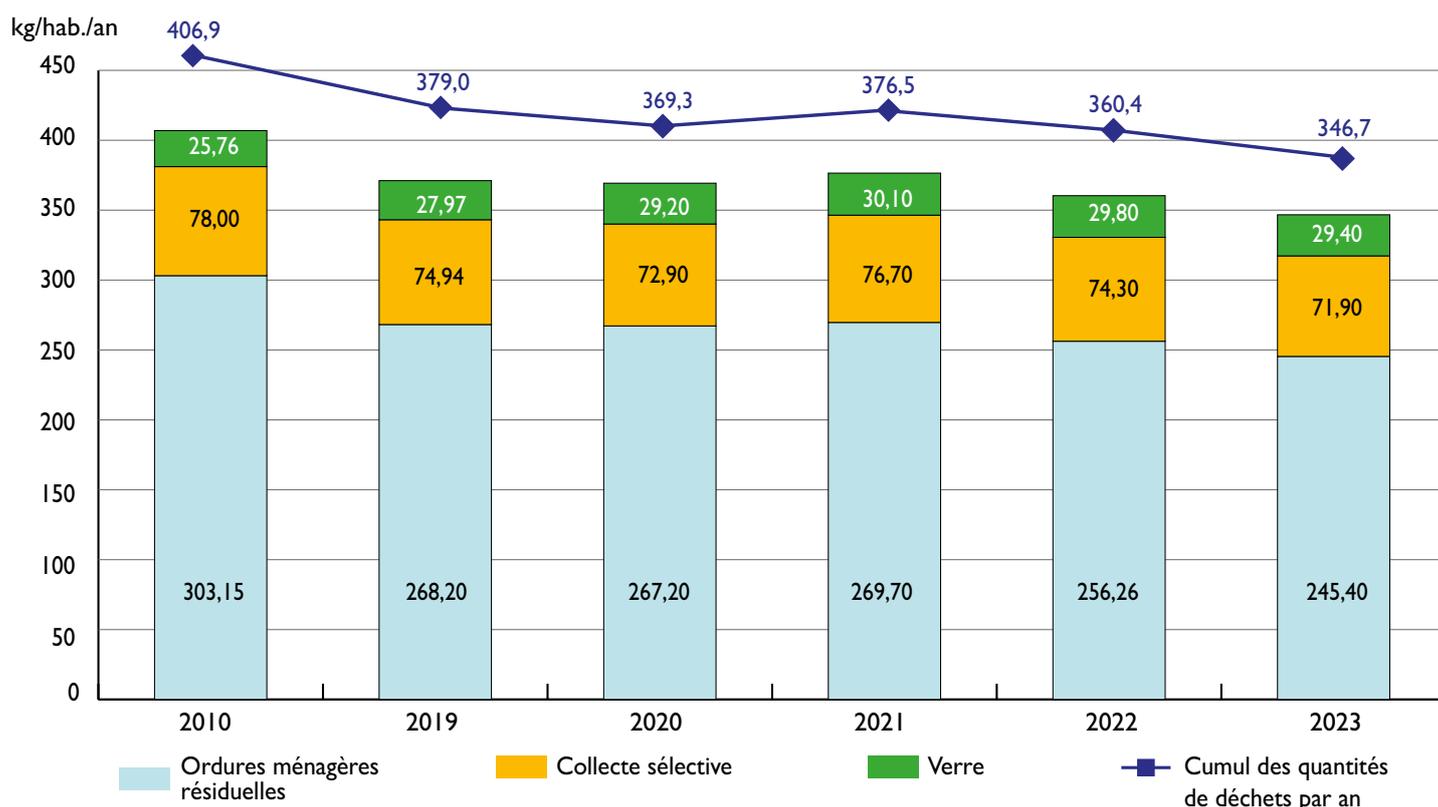
TOTAL 2023	Tonnes	Kg/an/hab	Évolution / 2021	2010 Kg/an/hab	Évolution / 2010
Ordures ménagères	29 331	245,4	-4 %	303,15	-19 %
Collecte sélective	8 594	71,9	-3 %	78,00	-8 %
Verre	3 518	29,4	-1 %	25,76	14 %
Total	41 442	346,8	-3,8 %	406,90	-14,8 %

N.B : population en 2010 : 101 528 habitants // population en 2023 : 119 508 habitants.

On note que malgré une population en constante croissance entre 2010 et 2023, la production (en kg/an/hab) d'ordures ménagères résiduelles a baissé de 19 % depuis 2010 soit une réduction de 58 kg/hab/an.

Évolution de la production de déchets sur le SIRTOMAD

-14,8 % de déchets



Un effort important dans la réduction de la production de déchets a été fait par tous les habitants du SIRTOMAD. Les démarches de chacun ont été efficaces puisqu'on note une nette baisse des ordures ménagères avec -15 % entre 2010 et 2023 et une régularité notable dans le temps sur la quantité d'emballages en verre triés avec +14 % entre 2010 et 2023.

6. Actions de communication 2023

6.1. Les animateurs de la collecte sélective

Les animateurs permettent un contact quotidien ciblé avec la population. Les zones à problèmes sont identifiées par les services Propreté ou collecte des collectivités membres. Les animateurs sont ensuite le relais indispensable pour expliquer et convaincre. Ils sont au cœur de la relation avec les administrés.

L'équipe des animateurs est constituée de 1 coordinateur et de 3 agents dont 1 basé à Terres des Confluences.

6.2. Actions de proximité et plan de communication

Pour les scolaires :

● Les animations scolaires

Les animateurs interviennent en milieu scolaire, à la demande des enseignants de maternelle, primaire, collège et lycée. Ils adaptent leurs animations à tous les âges. Ces animations connaissent un fort succès (en 2023, **3 633 enfants** ont été rencontrés). Elles répondent aux attentes des enseignants et permettent de relayer les informations dans les foyers. Ces animations se poursuivent par la visite des centres de traitement (centre de tri, déchèteries, plateforme de compostage, etc.).

● Les projets scolaires - ÉcoÉcoles, E3D et charte des établissements zéro déchet

• ÉcoÉcoles

Pour l'année scolaire 2022-2023, **deux établissements du territoire ont été labellisés EcoEcole** : l'école du Centre et l'école Camille Claudel (CC Grand Montauban). **À ce jour, nos animateurs ont permis de labelliser 30 établissements à l'échelle du SIRTOMAD.**

Pour l'année scolaire 2022-2023, **4 écoles ont signé la charte des établissements zéro déchet du SIRTOMAD** : école Jean Lafougère (St Nicolas de la Grave), école Jules Ferry (La Ville Dieu du Temple), école maternelle Fonneuve (Montauban) et école Saint-Martial (Montauban). Cette charte comprend 3 niveaux à atteindre dans 5 catégories différentes : le tri des déchets, le compostage/jardinage zéro déchet, la lutte contre le Gaspillage alimentaire, des actions Zéro Déchet en dehors de l'établissement et des événements pauvres en déchets.

Depuis 2020, 17 établissements scolaires du territoire se sont engagés dans la charte des établissements Zéro Déchet créée par le SIRTOMAD, avec l'accompagnement de nos 4 animateurs.

Pour le grand public :

Sur toute l'année 2023, les animateurs ont pu rencontrer **1 555 personnes**. Ce chiffre englobe les foyers, les entreprises, les associations... Ils les ont informés sur le tri des emballages et du verre. Mais aussi pour leur indiquer les modalités de collecte dans le cadre de déconteneurisations et de nouvelles résidences ou lotissements. On note depuis quelques années un élargissement dans le domaine de l'animation, puisque les animateurs du SIRTOMAD sont de plus en plus sollicités par des entreprises privées, associations...



École du Centre (Montauban)



École Camille Claudel (Montauban)

Suivi des interventions des animateurs :

	2021	2022	2023	Précisions
Foyers rencontrés en porte-à-porte	2 491	2 437	1 555	Communication sur la gestion des déchets (tri des emballages et verre), changement de modalités de collecte, projet « j'ai décidé »...
Animations scolaires (nombre d'élèves sensibilisés)	3 944	4 147	3 633	Primaire, collèges, lycées.
Projets scolaires ÉcoÉcoles/E3D/charte	3 labellisés 3 chartes	1 labellisé 8 chartes	2 labellisés 4 chartes	ÉcoÉcoles 2022-2023 : GMCA : écoles du Centre et Camille Claudel (Montauban). Charte des établissements zéro déchet 2022-2023 GMCA : écoles maternelle Fonneuve et Saint Martial (Montauban) TDC : école Jean Lafougère (Saint Nicolas de la Grave) et école Jules Ferry (La Ville Dieu du Temple).
Actions correctives	94	368	561	Actions correctives suite aux erreurs de tri constatées (courriers, déplacement, prévention).
Manifestations publiques	4	8	4	World Clean Up Day, la rentrée des Seniors, la soirée des nouveaux arrivants et l'action de ramassage avec le Pont des Savoirs (quartier des Chaumes à Montauban).

Poursuite du projet « J'ai décidé », au plus proche des habitants pour améliorer leur environnement

Son objectif est d'**amener les habitants à agir pour la préservation de notre environnement** en leur permettant de **réduire leurs déchets** et de faire des économies. Au programme : un accompagnement sur-mesure des citoyens, par nos animateurs, afin qu'ils **mettent en place chez eux des gestes simples, dits éco-gestes**.

Déploiement 2023 sur le Grand Montauban : fin du quartier test de Montauban « Bays-Pays » et nouveau quartier test de Saint Hilaire (Montauban)..



Bilan du projet :

- **1 237 foyers inscrits** du 01/11/2020 au 31/12/2023.
- **3 255 nouveaux éco-gestes** acceptés par les habitants.
- **1 330 nouveaux gestes** réussis par les habitants.
- **2 215 accompagnements** réalisés.

Les manifestations publiques

En 2023, les animateurs sont intervenus sur 4 manifestations.

Si les animateurs ne sont pas toujours présents le jour de l'évènement, ils aident en amont les organisateurs qui souhaitent rendre leur manifestation écoresponsable en leur proposant du matériel : gobelets lavables, poubelles basket (pour les évènements sportifs), points tri et récup 'verre mobiles. Le SIRTOMAD est en partenariat avec l'ESAT du Pech Blanc qui s'occupe d'amener et de récupérer ce matériel.



World Clean Up Day 2023.

6.3. Plan de communication

L'objectif du SIRTOMAD est d'informer et accompagner le maximum d'administrés. Pour permettre une large diffusion de ses informations de nombreux outils sont utilisés : Site internet, campagnes d'affichage, journal Recyclons, spots radios... Aussi, les visuels du SIRTOMAD sont en constante évolution, ce qui donne une approche toujours plus ludique et attrayante des informations.



Campagne « On n'a rien à faire ensemble » (sur les erreurs de tri)



Campagne « Jardiner au naturel ».

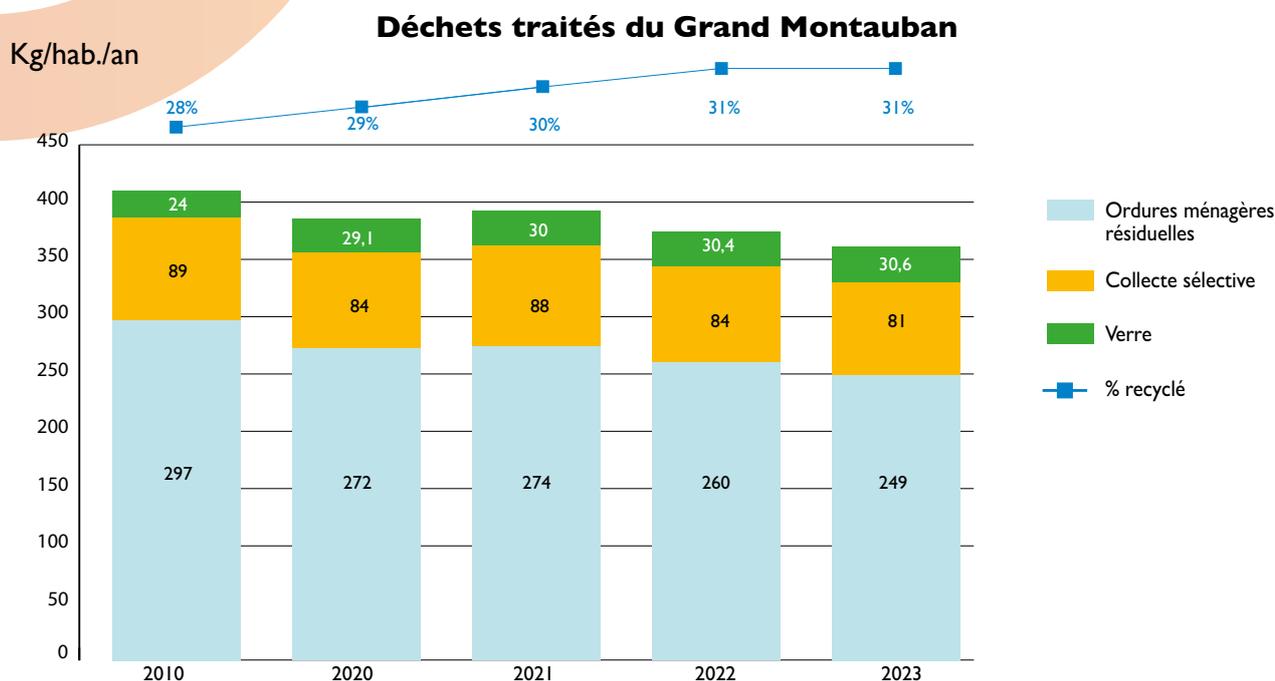
- **Réseau d'affichage, réseaux sociaux (Facebook)** : Campagne « On n'a rien à faire ensemble », campagne « Cliiink » (projet de récompense du tri des emballages en verre), campagne « jardiner au naturel ».
- **Spots radios**
campagne « jardiner au naturel ».
- **Le journal du Tri et de la Prévention Recyclons ! (60 000 exemplaires)** : Il est distribué une fois par an dans toutes les boîtes aux lettres du SIRTOMAD.
- **Les plaquettes et consignes de tri** : Les aide-mémoire, autocollants de consignes de tri et sacs cabas sont réactualisés chaque année pour rappeler les consignes aux habitants.



7. Bilan 2023 : détail par collectivité

7.1. Communauté d'agglomération du Grand Montauban

La population a progressé de 0,55 % en 2023.

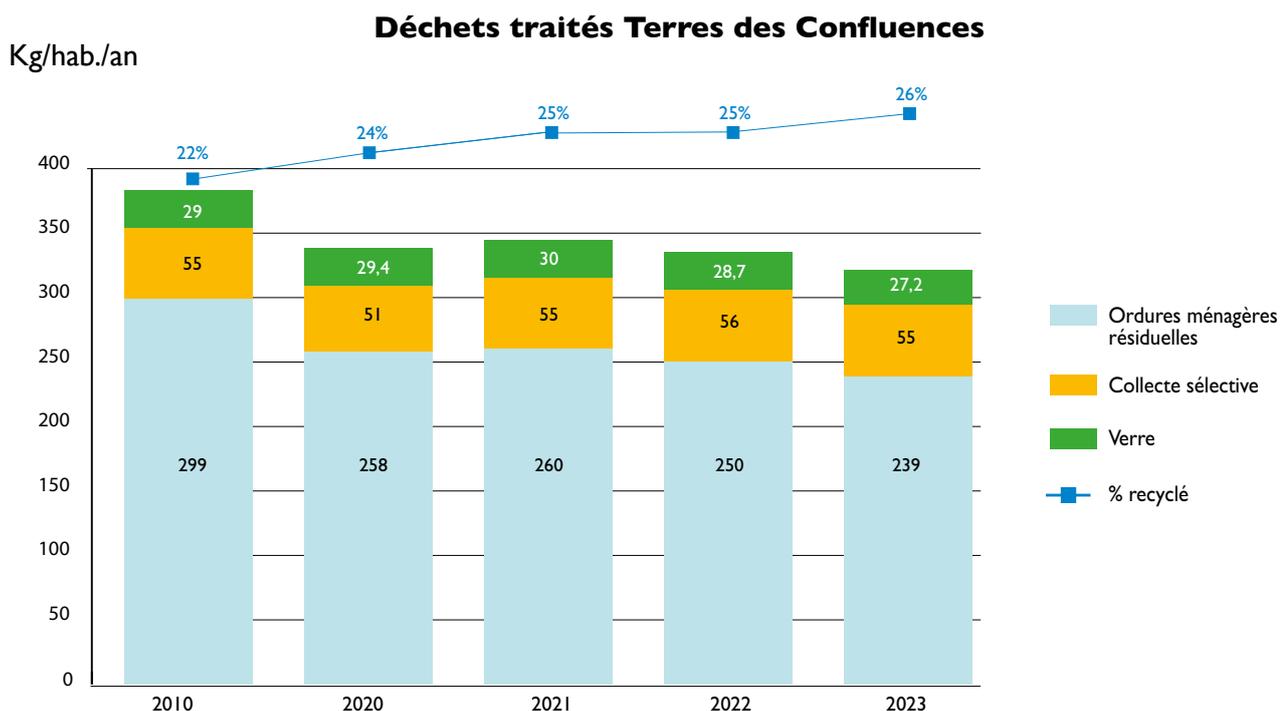


31 % des déchets produits sont recyclés.

La production totale par habitant a baissé de 16 % par rapport à 2010.

7.2. Communauté de Communes Terres des confluences

La population a augmenté de 0,85 % en 2023.



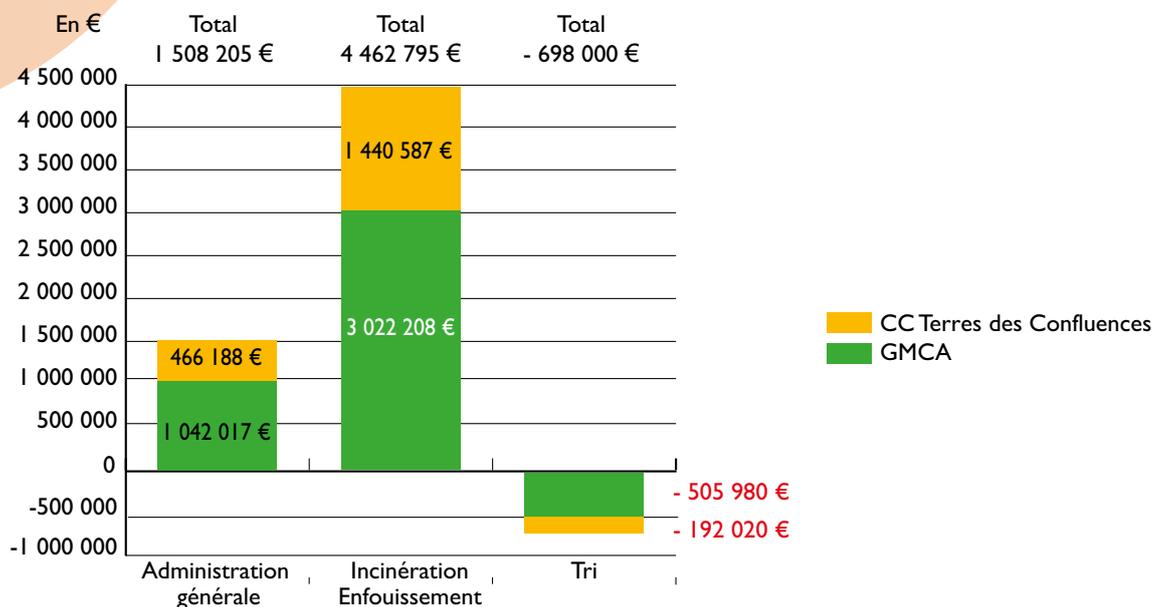
26 % des déchets produits sont recyclés.

La production totale par habitant a baissé de 20 % par rapport à 2010.

8. Bilan financier 2023

8.1. Contributions 2023

● A / Bilan 2023 par fonction et répartition par collectivité

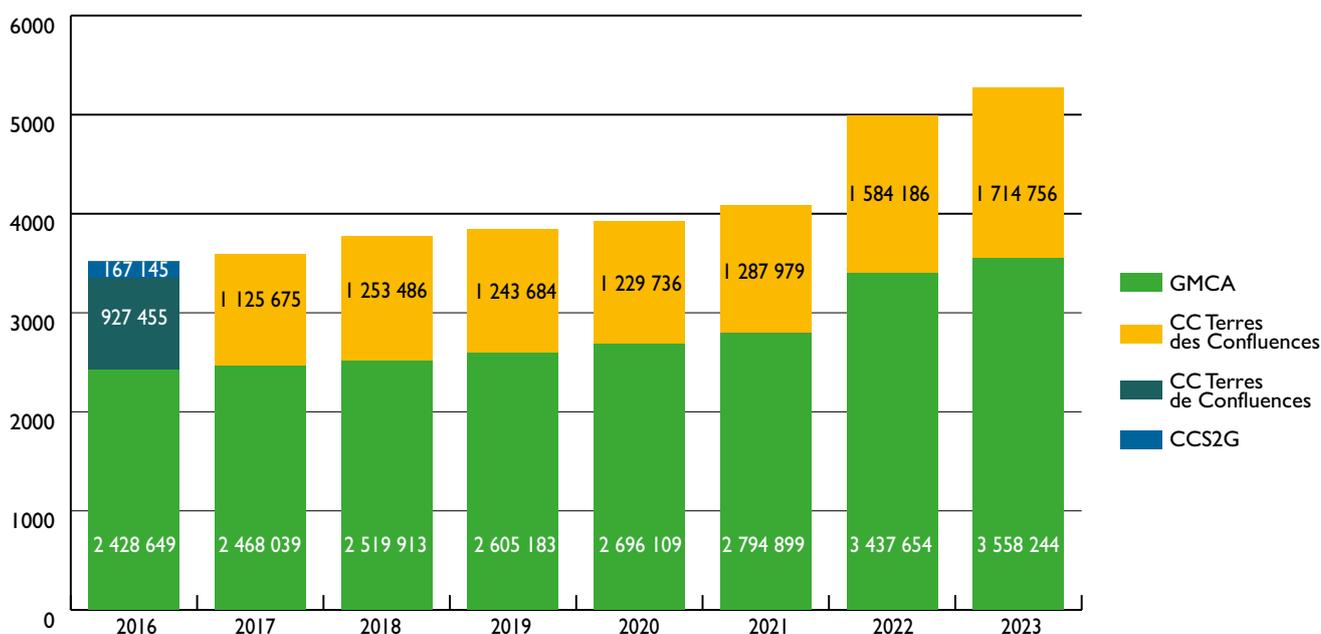


La répartition entre les collectivités se fait en fonction des tonnages traités.

En ce qui concerne la contribution définitive 2023 du Grand Montauban, il faut intégrer les dépenses relatives à la plate-forme de compostage des déchets verts (+ 190.000 € HT en 2023).

● B / Évolution annuelle du montant des contributions 2023

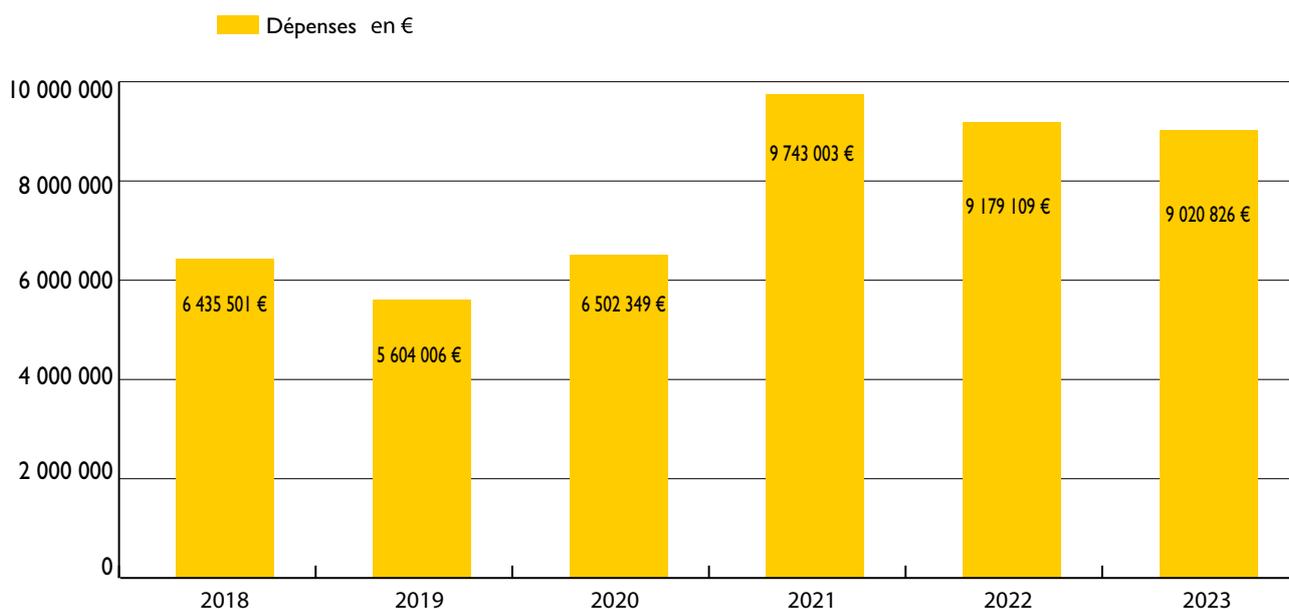
en €



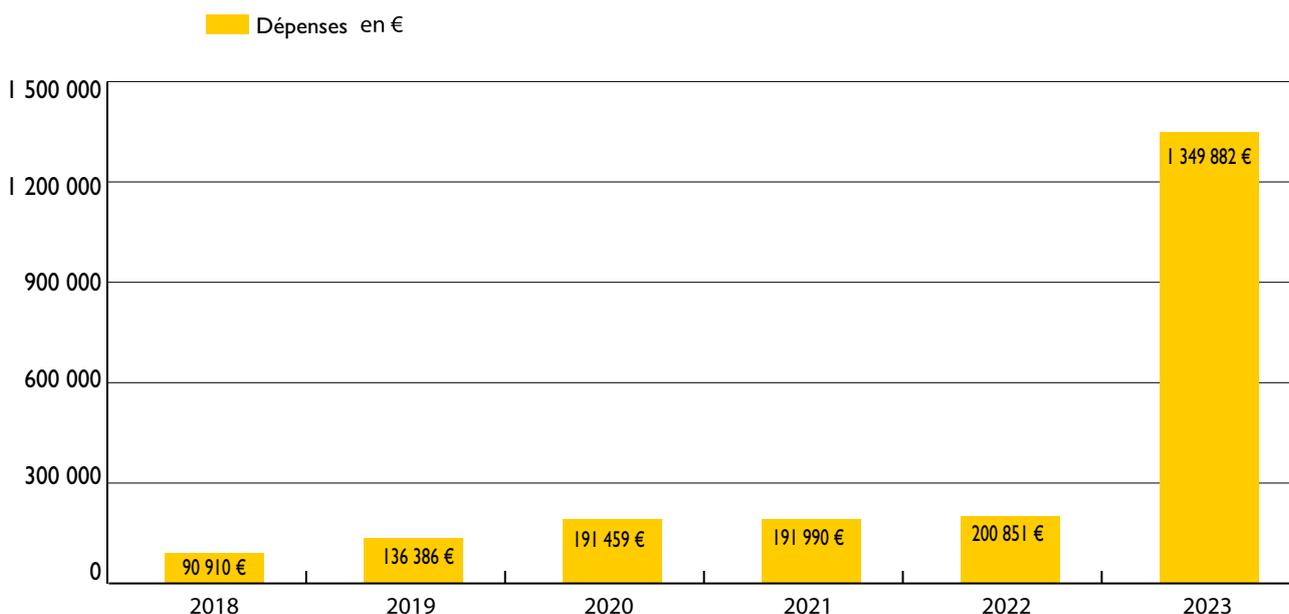
Depuis 2022, les contributions augmentent pour financer les travaux de l'usine d'incinération MO'UVE.

8.2.Comptes administratifs 2023

Évolution des dépenses de fonctionnement :



Évolution des dépenses d'investissement :



● Budget SIRTOMAD 2023

● Résultat de fonctionnement 2023	1 397 796,72 €
● Résultat d'investissement 2023	
(Hors restes à réaliser à reporter en N+1)	- 623 615,34 €
(Inclus restes à réaliser à reporter en N+1)	-782 284,15 €
● Résultat Global 2023	
(Hors restes à réaliser à reporter en N+1)	774 181,38 €
(Inclus restes à réaliser à reporter en N+1)	615 512,57 €

9. Projets et perspectives 2023-2024

● Modernisation de l'usine d'incinération (2021-2024) :

La Mise en Service Industrielle (MSI) a été opérée en décembre 2023.

La dernière phase de travaux comprenant la démolition du four de l'ancienne usine, la réhabilitation des espaces conservés et le développement des outils pédagogiques s'achèvera au premier semestre 2024.

L'inauguration de MO'UVE aura lieu au 4ème trimestre 2024.



● Réseau de chaleur

Au niveau du réseau de chaleur, le programme des travaux pour l'année 2024 est le suivant :

- Finalisation des derniers raccordements du projet sur les 8 nouvelles sous-stations (lycées Bourdelle et Michelet, Projet Scorpion, méthaniseur, maison médicalisée du Pont de Chaumes, salle de musique, crédit agricole).
- Etude du nouveau schéma directeur pour augmenter la capacité d'abonnés raccordés au réseau de chaleur (extension supplémentaire) et augmenter et diversifier la production d'énergies renouvelables.

● Quais de transfert des déchets :

● Écosud - Montauban :

- L'achat d'une remorque permettra le remplacement de la quatrième qui est hors service et date de 1997.

● Saint-Béart – Castelsarrasin :

- Réfection des zones goudronnées de circulation.
- Réfection des sols des box des remorques (sous réserve de trouver une solution de vidage ailleurs pour 2 semaines)
- Mise aux normes du système d'assainissement des eaux usées (qui introduit la mise à plat des usages des parcelles...)
- Comme cela a été fait à Montauban, une étude d'optimisation visera les perspectives de modernisation en vue de mieux lisser les rotations de remorques avec l'augmentation des flux, de collecte sélective, et d'ordures ménagères résiduelles.

● Plate-forme de compostage Écosud :

Sécurisation du filtre planté de roseaux et optimisation de l'espace disponible par mise en place de blocs béton.

● Prévention des déchets :

Le tri à la source des biodéchets des ménages est une priorité pour atteindre les nouveaux objectifs suivants :

- **Déchets alimentaires : réduction de 50 % en 2025.**
- **Déchets verts (jardins) : réduction de -20 % pour 2025.**

Afin de réduire les déchets verts collectés en déchèterie, le SIRTOMAD va poursuivre en 2024 l'aide financière pour les particuliers qui souhaitent louer ou acheter un broyeur de végétaux non professionnel ou encore ceux qui souhaitent acheter un kit ou une tondeuse mulching.

Pour répondre aux enjeux environnementaux liés à l'obligation de tri à la source des biodéchets prévue en janvier 2024, le SIRTOMAD souhaite accélérer sa stratégie de tri à la source des biodéchets déjà mise en place, en lien avec les actions de son PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers). Pour cela, un chargé de mission biodéchets sera recruté afin de développer les dispositifs les plus efficaces pour proposer des solutions adaptées aux habitants permettant de ne plus jeter leurs biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, de mieux valoriser leurs déchets verts de jardin (projet « Jardiner au naturel ») et d'enclencher un changement de pratiques vis à vis de cette ressource sur le territoire.

Le/la chargé(e) de mission (poste subventionné par l'ADEME) sera formé(e) « maître composteur » par un organisme agréé.

● Optimisation des collectes :

Le Grand Montauban et Terres des Confluences recherchent en continu des améliorations de leur collecte : limitation des déchets des gros producteurs ou redevance spéciale, développement des Points d'Apport Volontaires, des bacs verrouillés à opercule dans l'habitat collectif ...

● Tri :

En plus des actions récurrentes (suivis de collecte, communication en porte-à-porte, suivi des projets scolaires, etc), des projets se poursuivront en 2024 :

- **challenge inter-établissements scolaires Cliink (projet de récompense du tri des emballages en verre).**

Le principe : à chaque emballage en verre collecté dans les bornes connectées, un point ira à la fois sur le compte du parent, lui permettant de bénéficier d'avantages chez les commerçants partenaires, et viendra également grossir la cagnotte de l'établissement participant. Les établissements qui auront cumulé le plus de points et donc trié le plus d'emballages en verre (au prorata du nombre d'élèves) seront récompensés par le SIRTOMAD.

- **Traitement des refus de tri en valorisation énergétique :** La filière de traitement des erreurs de tri en Combustibles Solides de Récupération (CSR) s'avère très compliquée. Les 2 cimenteries de la région rencontrent par moments des dysfonctionnements (problèmes techniques, mouvements sociaux, saturation des tonnages, etc.) qui ne permettent pas des expéditions régulières à tonnages constants. C'est le cas aussi pour les quelques exutoires européens partenaires.

Afin qu'un maximum de refus soit valorisés énergétiquement, comme prévu au marché, le groupe SECHE, titulaire du marché proposera une alternative permettant de valoriser énergétiquement les refus de tri en les incinérant sur la nouvelle usine MO'UVE qui deviendra une Unité de Valorisation Énergétique classée RI en mars 2024 (alimentation du réseau de chaleur et production d'électricité).

- **Poursuite de la diffusion de la campagne de communication « On n'a rien à faire ensemble »** pour diminuer les erreurs de tri

